



PRÉFET DE L'OISE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Récépissé de déclaration de changement d'exploitant du 21 février 2017

Société COLAS Nord-Est
60930 BAILLEUL-SUR-THERAIN

Vu le code de l'environnement, notamment les livres V des parties législative et réglementaire ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R.511-9 à R.511-10 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 avril 2005 réglementant les activités de la société COLAS Nord-Picardie à Bailleul-sur-Thérain ;

Vu le courrier du 10 janvier 2017 par lequel la société COLAS Nord-Est, dont le siège social est situé 44 boulevard de la Mothe 54008 Nancy, déclare le changement d'exploitant du complexe industriel de travaux publics situé à Bailleul-sur-Thérain exploité précédemment par la société COLAS Nord-Picardie ;

DONNE RECEPISSE

à la société COLAS Nord-Est de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Beauvais, le 21 février 2017

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur départemental des Territoires
et par délégation
le responsable du bureau de l'environnement

Christophe VALLET

DESTINATAIRES

Société COLAS Nord-Est

s/c de Madame le maire de Bailleul-sur-Thérain

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France

Madame, Monsieur l'inspecteur de l'environnement

S/couvert de Monsieur le chef de l'unité départementale de l'Oise de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours